



MAIRIE DE CASSAGNES

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04/03/2024 – 19H

Présents : ALASLUQUETAS Philippe, ALIOUI Jean-Charles, CRABIER Sylvie, DELONCA Albert, HURTEBIZE Philippe, MAROT Jean-Marie

Absents excusés :

LAFAGE Fanny a donné procuration à DELONCA Albert
FERRIÉ Jean-Louis a donné procuration à MAROT Jean-Marie
QUATREPOINT Marion a donné procuration à ALIOUI Jean-Charles
CHAIX-CAFFIN-MOKHTARI Pascaline absente

Secrétaire de séance :

La séance est ouverte et Philippe ALASLUQUETAS est consacré secrétaire.

Ordre du jour :

- Délibération autorisation pour l'effectif à solliciter un financement
- Délibération achat d'un columbarium
- Délibération déclaration des zones – Loi APER
- Délibération animation du Festival Poésie et Chansons en Fenouillèdes
- Discussion validation de l'arrêté fixant les limitations de l'usage de l'eau
- Discussion budget primitif 2024

Délibérations :

- **Délibération : autorisation pour l'effectif à solliciter un financement**

Dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments publics (ERP), le projet est de solliciter un financement à différents organismes, pour une meilleure performance environnementale et la mise en œuvre de travaux.

Votée à l'unanimité des présents.

- **Délibération : achat d'un columbarium**

Délibération autour de l'achat d'un columbarium à 1000 € situé aux Jardins des souvenirs.
Votée à l'unanimité des présents.

Inscription dans le prochain ordre du jour des concessions abandonnées : les cimetières actuels sont toujours à la disposition de la commune de Cassagnes. Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine va recenser les concessions abandonnées dans les cimetières. Au bout de 50 ans, les concessions sont soit abandonnées, soit renouvelées.

- **Délibération : déclaration des zones – Loi APER**

Délibération autour de la loi d'Accélération de Production des Energies Renouvelables (APER) du 10 mars 2023. La commune peut être considérée comme une zone naturelle. Il en est de même pour les toits, stations d'épuration et parkings. Monsieur le Maire est favorable à la considération de l'ensemble des toits de la commune en zone naturelle.

Votée à l'unanimité des présents.

- **Délibération : animation du Festival Poésie et Chansons en Fenouillèdes**

Le Festival Poésie et Chansons en Fenouillèdes est organisé du 6 au 16 juin. Si la commune est favorable, elle devra payer 500 € avec les frais SACEM et le repas de la troupe.

Le conseil délibère sur la date du festival. Les dates proposées sont les 8, 10 ou 12 juin.

La soirée sur le thème Aznavour du mercredi 12 juin est votée à l'unanimité des présents.

Discussions :

- **Discussion : validation de l'arrêté fixant les limitations de l'usage de l'eau**

Une information sur les limitations de l'eau a été diffusée aux habitants. La préfecture recommande de limiter le remplissage des piscines par arrêté municipal. Toutefois, il est difficile de limiter leur remplissage. En outre, la forme de l'arrêté ne convient pas aux conseillers.

Le conseil refuse de valider l'arrêté à l'unanimité des présents.

- **Discussion : budget primitif 2024**

Un débat d'orientation budgétaire a été fait. Le budget primitif sera mis au vote au prochain conseil le lundi 8 avril.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée les jours, mois et an susdit à vingt heures et cinquante minutes.

Date du prochain Conseil : lundi 8 avril à 19 h.

